

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE du 25 mars 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-cinq mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Guémené-Penfao, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle BARATHON-BAZELLE, Maire.

Date de convocation 18 mars 2021

Date d'affichage : 18 mars 2021

**Etaient présents** :

Isabelle BARATHON-BAZELLE, Philippe SOUCHAUD, Béatrice PERROT, Jacques LEGENDRE, Florence DE DEYN, Serge BESNIER, Céline SEURIN, Christian BOUTIN, Angélique LAFONTAINE, Liliane COUVREUR, Hubert TAUPIN, Guy AMOSSE, Anne-Marie MARTINAUD, Isabelle DRION, Marie-Pierre GEORGET, Pascal MOREAU, Jean-Marc DROUET, Sylvie LECLERC, Olivier BREMONT, Julien LABADY, Patrice LEVANT, Céline BOISSON, Audrey VALE DE VIGA, Vincent DROUET, Danielle LERAY, Serge ROBINET, Natalie BAER.

*Formant la majorité des membres en exercice conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales*

**Etaient représentés** conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Jacques MICHEL ayant donné pouvoir à Vincent DROUET ;

Mathieu SEVERO ayant donné pouvoir à Natalie BAER

Après avoir procédé à l'appel, le quorum étant atteint, Madame Isabelle BARATHON-BAZELLE ouvre la séance à 19h.

Au 1er point à l'ordre du jour :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

SECRETAIRE : M. Christian BOUTIN

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 février 2021

Le procès-verbal de la séance du 18 février 2021, transmis aux conseillers, a été approuvé à l'unanimité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

⇒ **A L'UNANIMITE**

**ACCORDE** les enveloppes financières aux établissements d'enseignement de Guémené-Penfao pour les élèves scolarisés à Guémené-Penfao.

**DIT** que ces dépenses sont inscrites au Budget Primitif 2021 :

parmi celles du compte 6067 pour un montant global de : 18 030 € (fournitures scolaires)

parmi celles du compte 65541 pour un montant global de : 18 200 € ( subventions)

parmi celles du compte 6558 pour un montant global de : 129 763 € (autres contributions obligatoires)

parmi celles du compte 6574 pour un montant global de : 31 587 € (subvention aux assos)

parmi celles du chapitre 21 pour un montant global de : 26 500 €

⇒ **A L'UNANIMITE**

**FIXE** à 1 549 € par élève le coût de la scolarisation d'un enfant en maternelle à Guémené-Penfao fournitures scolaires incluses, sur la base de calcul suivante relative aux dépenses 2020 en fonction « écoles » :

Chap. 011 Charges à caractère général	28 389,04 €	Total Dép.	193 897,75 €
Chap. 012 Charges de personnel	165 508,71 €	Fonctionnement écoles maternelles N-1	
Recettes rembours assurances, personnel....	459,67 €	D'où Charge NETTE 2020	181 205,85 €
Dotations, Subventions et Participations	12 232,22 €		
Total N - 1 élèves écoles maternelles = 117		Dépense nette par élève (Charge/Nb) 1 548,77 € arrondi :	<b>1 549 €</b>

**FIXE** à 431 € par élève le coût de la scolarisation d'un enfant en élémentaire à Guémené-Penfao fournitures scolaires incluses, sur la base de calcul suivante relative aux dépenses 2020 en fonction « écoles » :

Chap. 011 Charges à caractère général	42 429,52 €	Total Dép. Fonctionnement écoles élémentaires N-1	113 541,18 €
Chap. 012 Charges de personnel	71 111,66 €		
Recettes rembourse assurances, personnel....	2 088,81 €	D'où Charge NETTE 2020	100 749,86 €
Dotations, Subventions et Participations	10 702,51 €		
Total N - 1 élèves écoles élémentaires = 234	Dépense nette par élève (Charge/Nb) 430,55 € arrondi à:		<b>431 €</b>

⇒ **A P'UNANIMITE**

**ATTRIBUE** des subventions aux associations locales selon les montants indiqués ci-dessous :

Nom de l'association	Montant attribué
<b>Sport</b>	
Cavaliers du Don	3 500 €
Danse Tempo	3 500 €
ENL (Entente Nord Loire)	1 500 €
Fairy Bad Guem	200 €
Football Club Guémené Massérac (FCGM)	7 000 €
Gym santé	300 €
HCPG (Hand)	1 800 €
Juzet en tête	1 000 €
Kick Boxing Guémenéen	900 €
Tennis club	800 €
<b>Culture</b>	
Clé de Sol	5 900 €
Fanfare Guémenéenne	1 250 €
Compagnie des arbres nus	900 €
La Bande à tonton	420 €
<b>Comité des Fêtes - Animation</b>	
Cours et jardins	3 000 €
<b>Enfance – Jeunesse – Associations scolaires</b>	
Pat'à bulles	300 €
<b>Santé</b>	
Amicale des donneurs de sang	360 €
<b>Nature-Environnement-Agriculture</b>	
Arpège	500 €
<b>Anciens combattants</b>	
Médailleurs militaires 776 <sup>ème</sup> section	100 €
UNC de Guémené	100 €
<b>TOTAL</b>	<b>34 330 €</b>

<b>ORGANISMES SCOLAIRES</b>	
Collège BELLEVUE - Association Sportive	2 500,00
Collège BELLEVUE – FSE	1 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>3 500,00 €</b>
<b>Culture</b>	
Musicales de Redon	5 000 €
Aide à la création artistique	1 000 €
<b>Assurances Sapeurs-Pompiers</b>	
Amicale des Sapeurs-Pompiers (assurances)	2 860 €
<b>TOTAL ASSOCIATIONS (hors divers)</b>	<b>45 690 €</b>

<b>DIVERS</b> (non affecté : Imprévus)	<b>20 723 €</b>
--	-----------------

<b>TOTAL ASSOCIATIONS</b>	<b>65 413 €</b>
---------------------------	-----------------

pour mémoire:

Etablissements scolaires ( <i>sur l'article budgétaire 6574</i> )	<b>31 587 €</b>
---	-----------------

**INDIQUE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021, dont le compte 6574 est crédité d'un montant couvrant cette somme de 98 000 € incluant une marge supplémentaire d'imprévus, ainsi que les subventions aux établissements scolaires.

⇒ **A L'UNANIMITE**

**ARRÊTE** le compte de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2020 relatif au budget principal.

⇒ **à L'UNANIMITE** des votants,

**ARRÊTE** le compte administratif 2020 du budget principal qui s'établit comme suit :

	<b>RECETTES</b> de l'exercice 2020	<b>DÉPENSES</b> de l'exercice 2020	Résultats de <u>l'exercice</u> 2020	<b>Reports N – 1</b> (résultats 2019 reportés par affectation au BP.2020 : Recettes)	<b>Résultats de clôture</b> (cumulés exercice 2020 + RAR reports N-1)
Section de <b>Fonctionnement</b>	5 501 436,23€	5 616 220,20€	-114 783,97€	2 241 895,61€	2 127 111,64€
Section d' <b>Investissement</b>	2 361 657,09 €	1 586 874,54€	744 782,46€	1 424 256,17€	2 199 038,72€

⇒ **A L'UNANIMITE**

**AFFECTE** des résultats de clôture **2020** du budget principal comme suit :

**Affectation en Section d'investissement du BP 2021 :**

- *Report automatique des Restes à Réaliser aux chapitres / articles correspondants de la section d'investissement : en tant que recettes pour 337 161,09 € et en tant que dépenses pour 926 194,61 €.*
- Solde d'excédent de Recettes d'investissement au R 001 (solde investissement reporté) : 2 199 038,72 €
- Part de l'excédent de fonctionnement capitalisée en réserve d'investissement pour participer au financement de projets = 1000 000 € sur le compte 1068 (recette complémentaire Investissement part communale) ;

### **Affectation en Section de fonctionnement du BP 2021 :**

- Solde de l'excédent de fonctionnement soit 1 127 111,64€ affectés au R002 (recette de fonctionnement)

⇒ à 26 voix POUR et 3 ABSTENTIONS

**APPROUVE** le projet du budget primitif de la Commune (budget principal) pour l'exercice 2021, qui s'équilibre comme suit en intégrant les « Restes à Réaliser » et l'affectation des résultats de l'exercice 2020 :

	Dépenses	Recettes
Section de FONCTIONNEMENT	6 079 371, 38€	6 079 371,38€
Section d'INVESTISSEMENT	5 496 479, 38€	5 496 479, 38€

⇒ à l'UNANIMITÉ

**PREND ACTE** du bilan des cessions et acquisitions 2020 de la commune tel que présenté comme suit :

### **VENTES par la commune :**

#### Budget Commune

Date de vente	Nom de l'acheteur	Références de l'encaissement		Valeur de cession
19/02/2020	PEUZE Joël et Martine	Titre 202 – B78	22/05/2020	62 061,00 €
02/05/2020	COURROUCE Jean-Pierre	Titre 232 – B87	05/06/2020	120,00 €
02/07/2020	GAUTIER Claude (M. et Mme)	Titre 342 – B133	31/07/2020	1 000,00 €
16/11/2020	LIEURÉ Frédéric (M. et Mme)	Titre 605 – B243	14/12/2020	48,02 €
16/11/2020	LIEURÉ Frédéric (M. et Mme)	Titre 607 – B245	14/12/2020	1 680,00 €
16/11/2020	LIEURÉ Frédéric (M. et Mme)	Titre 611 – B248	14/12/2020	98 271,98 €

#### Budget Commune – Echange

Date de vente	Nom de l'acheteur	Références de l'encaissement		Valeur
03/07/2020	M. COMBELLES J. Pierre	Mdt 1679 – B548	30/09/2020	5 450,00 €

#### Budget Lotissement domaine de la Courtinais

Date de vente	Nom des acheteurs	Références de l'encaissement		Valeur de cession
21/08/2021	AUVINET Sophie	Titre 2 – B 2	01/09/2020	21 330,00 €

#### Budget Lotissement Résidence de la Croix Verte

Date de vente	Nom des acheteurs	Références de l'encaissement		Valeur de cession
04/02/2020	URVOY Pascal (M. et Mme)	Titre 1 - B 1	04/06/2020	120 000,00 €
04/02/2020	URVOY Pascal (M. et Mme)	Mdt 1 – B 1 (frais d'acte)	04/06/2020	- 9306,28 €
04/02/2020	URVOY Pascal (M. et Mme)	Titre 3 – B 3	01/09/2020	125,45 €
04/02/2020	URVOY Pascal (M. et Mme)	Mdt 4 – B4 (frais d'acte)	01/09/2020	- 242,98 €

### **ACQUISITIONS par la commune :**

#### Budget Commune

Date d'acquisition	Nom du vendeur	Références de l'encaissement		Valeur d'acquisition
16/06/2020	Cts HAMON Olivier DURANDIERE	Mdt 986 - B39	25/06/2020	5 000,00

⇒ à l'UNANIMITE

**FIXE** les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2021 avec une variation de la taxe foncière sur le foncier bâti comme suit pour l'exercice 2021 :

	2020	2021
<b>Taxe Foncier Bâti</b>	28,04%	43,04%
<b>Taxe Foncier Non Bâti</b>	58,14%	58,14%
<b>THRS (rés.secondaires)</b>	19,25%	19,25%

⇒ à l'UNANIMITE

**ARRÊTE** le compte de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2020 relatif au budget annexe du lotissement Résidence Croix Verte, qui ne devrait appeler aucune observation ni réserve quant à la tenue des comptes vu sa concordance avec les comptes tenus par la commune.

⇒ à l'UNANIMITE des votants

**ARRÊTE** le compte administratif 2020 du budget lotissement Résidence de la Croix Verte, qui s'établit comme suit :

	DEPENSES de l'exercice 2020	RECETTES de l'exercice 2020	Résultats de l'exercice 2020	Report N-1 (résultats 2019 affectés au BP 2020) : <i>Déficits</i>	Résultats de clôture (cumulés exercice 2020 + reports N-1)
Section de <b>Fonctionnement</b>	137 260,73 €	202 106,59 €	+ <b>64 845,86 €</b>	- 64 845,86 €	<b>0 (Equilibre)</b>
Section <b>d'Investissement</b>	0	127 566,47 €	+ <b>127 566,47 €</b>	- 127 566,47 €	<b>0 (Equilibre)</b>

⇒ A l'UNANIMITE

**APPROUVE** la clôture définitive du budget annexe « Lotissement de la Résidence de la Croix Verte » ;

**CONSTATE** qu'il n'y a plus de résultats de ce budget annexe à reprendre au budget principal de la Commune ;

**PRECISE** que chaque bien ayant constitué ce lotissement est devenu propriété privée suite à cession.

⇒ à l'UNANIMITE

**ARRÊTE** le compte de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2020 relatif au budget annexe du lotissement « Domaine de la Courtinais », qui ne devrait appeler aucune observation ni réserve quant à la tenue des comptes vu sa concordance avec les comptes tenus par la commune.

⇒ à l'UNANIMITE des votants

**ARRÊTE** le compte administratif 2020 du budget lotissement du Domaine de la Courtinais qui s'établit comme suit :

	DEPENSES De l'exercice 2020	RECETTES de l'exercice 2020	Résultats de l'exercice <b>2020</b>	Reports N-1 (résultats 2019 reportés par affectation au BP 2020) : Dépenses	Résultat de clôture (cumulés exercice 2020 + reports N-1)
Section de <b>Fonctionnement</b>	184 178,51 €	18 216,10 €	- <b>165 962,41 €</b>	- 69 871,60 €	- <b>235 834,01 €</b>
Section <b>d'Investissement</b>	0	127 693,94 €	+ <b>127 693,94 €</b>	- 127 693,94 €	<b>0</b>

⇒ à l'UNANIMITE

**AFFECTE** le résultat de clôture 2020 comme suit au budget primitif 2021 :

- Section d'investissement : Pas de report, puisque la section termine l'exercice clos en équilibre à 0 ;
- Report du déficit de fonctionnement de 235 834,01 € en D.002 (Dépense de fonctionnement 2021).

⇒ à l'UNANIMITE

**APPROUVE** le projet de budget primitif 2021 du lotissement du domaine de la Courtinais, qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de FONCTIONNEMENT	418 673,65 €	418 673,65 €
Section d'INVESTISSEMENT	178 338,64 €	178 338,64 €

⇒ le Conseil Municipal est appelé à formuler un nouvel avis dès l'ouverture de l'enquête publique complémentaire concernant l'exploitation d'une carrière au lieudit « Le Tahun » notamment pour la reprise du projet.

Par vote à scrutin secret accepté par l'ensemble des membres présents, conformément à l'article L.2121-21 (2° de l'alinéa 2) du Code Général des Collectivités Territoriales, donnant les résultats suivants après décompte des votes :

**EMET à une majorité de 21 VOIX** un avis FAVORABLE avec réserves, et **8 VOIX un avis DÉFAVORABLE** sur le projet.

Pour mémoire, les réserves portent sur :

- *L'intensité du trafic sur le réseau routier départemental,*
- *Volonté de préserver le bourg de Conquereuil, nécessité de mettre en place une déviation.*
- *Sécurisation des riverains du village des Rivières,*
- *Nécessité de contrôles réguliers de la qualité de l'eau rejetée après traitement, de l'air et des déchets inertes par les services de l'Etat,*
- *Engagement préalable de l'exploitant et du propriétaire foncier à l'issue des 15 ans pour assurer la sécurité définitive le site.*

⇒ à l'UNANIMITE

**AUTORISE** Madame le Maire à signer l'accord de participation financière relative à la viabilisation de la parcelle cadastrée ZH 181 à L'Epinay,

**AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes décisions nécessaires à l'exécution et au règlement de la présente délibération.

⇒ **A 27 voix POUR et 2 ABSTENTIONS**

**AUTORISE** Madame le Maire à recruter 12 vacataires pour les élections départementales et régionales, pour la période du 7 au 18 mai 2021 pour le 1<sup>er</sup> tour et du 15 au 17 juin 2021 pour le 2<sup>ème</sup> tour.

**AUTORISE** Madame le Maire à conventionner avec les services de l'Etat pour l'organisation des travaux d'adressage, de mise sous pli et colisage de la propagande électorale des élections départementales des 13 et 20 juin 2020 et à rémunérer les vacataires sur les fondements de l'article 6 de ladite convention

**INSCRIT** crédits nécessaires au budget.

**DONNE** tout pouvoir à Madame le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

⇒ à l'UNANIMITE

**CONCLUT** un avenant à la convention d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire signée avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, afin de proroger ladite expérimentation jusqu'au 31 décembre 2021,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant.

⇒ à l'UNANIMITE

**MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs budgétaires

**AUTORISE** Madame le maire à signer les éventuels contrats en découlant.

⇒ à l'UNANIMITE

**AUTORISE** Madame le Maire à formaliser un partenariat avec la Région autour de l'opération « Une naissance, un arbre »,

**CHARGE** Madame le Maire de :

- rechercher et solliciter toutes subventions possibles afin d'aider au financement de ce projet ;
- prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération et signer toute pièce s'y rapportant.

⇒ à 26 voix **POUR** et 3 voix **CONTRE**

**AFFIRME** son engagement dans le programme Petites Villes de Demain, en partenariat avec les villes de PIPRIAC et ALLAIRE et REDON Agglomération ;

**DONNE** son accord pour que le maire engage toutes les démarches y afférentes ;

**AUTORISE** le maire à signer la convention d'adhésion au programme.